Nations Unies S/2011/73

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a établi le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), et de sa résolution 1949 (2010), par laquelle il a renouvelé le mandat du Bureau intégré et m'a prié de le tenir informé tous les quatre mois de la situation en Guinée-Bissau et des progrès accomplis dans l'exécution du mandat. Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport précédent (S/2010/550) en date du 25 octobre 2010.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau

A. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période à l'examen, les dirigeants politiques de la Guinée-Bissau et les principales institutions de l'État ont déployé des efforts considérables pour améliorer le climat politique et la situation en matière de sécurité, ainsi que les relations entre le pays et ses partenaires régionaux et internationaux. La fin du mois d'octobre 2010 a été marquée, toutefois, par de nouveaux signes d'antagonisme entre le Président Malam Bacai Sanhá et le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior. Quelques groupes de pression du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert ont renforcé leur appui au Premier Ministre, en tant que dirigeant de ce parti, lors d'une manifestation qui, le 30 octobre, a rassemblé de nombreux participants à Gabú, dans l'est de la Guinée-Bissau. Par la suite, des représentants de dirigeants traditionnels ont rencontré séparément le Président et le Premier Ministre, les 2 et 3 novembre, et les ont exhortés à se réconcilier, tout en reprochant à leurs conseillers de fomenter la discorde entre les dirigeants du pays.

3. Le 8 novembre, un autre groupe de pression du parti, le « Mouvement des jeunes patriotes solidaires du Gouvernement de Carlos Gomes Júnior », a lancé une mise en garde contre toute tentative de renverser le Gouvernement. Il a également

Merci de recycler

déclaré qu'il ne fallait pas que de petits groupes et des dissidents à l'intérieur du parti déçoivent les attentes de la population. Dans le cadre d'une tentative visant à promouvoir un rapprochement entre le Président et le Premier Ministre, le Ministre du commerce, M. Botché Candé, et le Conseiller diplomatique et politique du Président, M. Soares Sambu, se sont rendus à Bafatá et à Gabú les 13 et 14 novembre pour sensibiliser les fidèles du parti à la nécessité de s'abstenir de toute spéculation et tout parti pris, et de respecter les institutions du pays. Des groupes de la société civile ont également engagé diverses initiatives pour faire comprendre au Président et au Premier Ministre qu'une collaboration institutionnelle véritable était indispensable.

4. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée nationale le 19 novembre, lors de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, le Président Sanhá a reconnu que l'absence persistante de dialogue faisait obstacle aux relations interinstitutions. La crainte que les relations entre le Président et le Premier Ministre ne se détériorent davantage a persisté au cours de la période considérée, en particulier lorsque le Premier Ministre, le 26 octobre 2010, a suspendu la Ministre de l'intérieur, M^me^ Satú Camará Pinto, qui avait été personnellement nommée par le Président Sanhá. Le Premier Ministre reprochait à M^me^ Pinto d'avoir agi contrairement aux instructions du Cabinet visant à geler les promotions dans les forces de défense et de sécurité. Elle a néanmoins continué d'exercer ses fonctions ministérielles. L'affrontement s'est poursuivi jusqu'au 18 décembre, quand le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et le Président de la Cour suprême sont parvenus à un compromis, qui a débouché sur la démission de M^me^ Pinto le 20 décembre. Elle a été remplacée par un conseiller présidentiel, Dinis Na Fantchama, et a ultérieurement été nommée Chef du Cabinet présidentiel le 23 décembre.

5. Le 27 décembre, le Président a nié l'existence de tensions personnelles entre lui et le Premier Ministre et assuré que le Gouvernement resterait en place jusqu'à la fin de la législature, en 2012. Les spéculations concernant la survie du Gouvernement ont cessé quand l'Assemblée nationale a approuvé le 20 décembre le budget de l'État pour 2011 avec l'appui du Parti républicain pour l'indépendance et le développement, parti d'opposition, de l'Alliance démocratique et du Parti pour la nouvelle démocratie. Mon Représentant spécial a poursuivi ses efforts pour promouvoir un dialogue permanent entre le Président et le Premier Ministre, suite à la réunion conjointe tenue le 14 octobre entre les deux dirigeants et les ambassadeurs résidant à Bissau, au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'urgence de l'instauration d'un dialogue politique constructif et ouvert à tous à tous les niveaux.

6. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué à fournir un appui technique au comité d'organisation de la conférence nationale. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le dialogue politique, le comité d'organisation a rencontré les parties prenantes nationales, notamment les parlementaires, les organisations de la société civile et les dirigeants de l'armée et des services de sécurité pour expliquer les objectifs du processus de conférence nationale et la méthodologie suivie, et mobiliser leur appui. Avec l'assistance financière du Fonds pour la consolidation de la paix, le comité d'organisation a lancé le processus de conférence nationale le 14 décembre avec une série de huit conférences régionales à l'intention du personnel des forces de défense et de sécurité, qui a pris fin le 16 janvier 2011.

Chaque conférence a réuni 50 participants, sauf celle tenue à Bissau, à laquelle 100 personnes ont participé. Au cours de la séance d'ouverture de la session parlementaire le 19 novembre, le Président et le Président du Parlement ont demandé qu'on soutienne la conférence nationale et souligné la nécessité de faire avancer la révision de la Constitution.

7. Les 3 et 4 décembre, le BINUGBIS et la faculté de droit de Bissau ont organisé un débat sur le cadre constitutionnel de la Guinée-Bissau, auquel 40 personnes ont participé, notamment des membres de la Commission parlementaire pour la révision de la Constitution et des représentants d'institutions de l'État, de l'armée, des partis politiques et d'organisations de la société civile. L'appui fourni par le BINUGBIS et la faculté de droit à la Commission parlementaire a pris la forme de quatre ateliers thématiques, dont le premier a eu lieu les 13 et 14 janvier 2011. Le PNUD et l'Union interparlementaire, pour leur part, ont organisé un atelier à l'intention de 100 parlementaires les 9 et 10 décembre 2010, pour mieux définir les rôles et responsabilités de l'Assemblée nationale, et ont publié par la suite deux manuels, l'un sur les mécanismes de supervision et l'autre sur les procédures administratives et financières.

8. Le 22 décembre 2010, l'ancien chef d'état-major général, le vice-amiral Zamora Induta, et l'ancien Chef des Services du renseignement militaire, le colonel Samba Djaló, détenus par les forces armées, ont été libérés. Ces officiers étaient détenus à la suite des événements du 1er avril 2010, le général Antonio Indjai, alors adjoint du chef d'état-major général de l'époque, ayant ordonné l'arrestation du chef d'état-major général et la brève détention du Premier Ministre, ainsi que la remise aux autorités du contre-amiral Bubo Na Tchuto, réfugié dans les locaux de l'ONU depuis le 28 décembre 2009. Pour des raisons de sécurité, le chef d'état-major général Indjai avait initialement reporté la libération du vice-amiral Induta, ordonnée par la Haute Cour militaire en octobre 2010, faute de preuves à l'appui des accusations de détournement de fonds et d'abus de pouvoir qui avaient été portées contre lui. Le général de division Melcíades Manuel Gomes Fernandes, le capitaine Bacar Sanó, le lieutenant Malam Candé et le sergent Djabu Camará, tous détenus à la suite de l'assassinat de l'ancien chef d'état-major général Tagme Na Waie en mars 2009, ont également été libérés, après 19 mois de détention.

B. Réforme du secteur de la sécurité et état de droit

9. Le 25 octobre 2010, mon Représentant spécial a rencontré à Luanda le Président de l'Angola, M. Eduardo dos Santos, pour discuter des efforts bilatéraux menés par son pays dans le cadre du partenariat entre la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), compte tenu en particulier du fait que l'Angola assurait la présidence de la CPLP. Tout en mettant l'accent sur la coopération bilatérale entre l'Angola et la Guinée-Bissau dans divers domaines, notamment la défense et la sécurité, le Président dos Santos a également souligné l'importance de l'intégration dans le cadre de partenariats multilatéraux, en particulier celui de la CEDEAO-CPLP, sous la coordination de l'ONU. Par la suite, les chefs d'état-major général des pays de la CPLP ont tenu leur douzième session ordinaire les 28 et 29 octobre à Bissau. La session a été ouverte par le Ministre de la défense, M. Aristides Ocante da Silva, qui, en tant que Président du Comité directeur pour la réforme du secteur de la sécurité, a insisté sur les efforts déployés conjointement par les autorités

nationales et la communauté internationale pour mettre en train effectivement les réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

10. Les 22 et 23 novembre, les chefs d'état-major des armées des pays de la CEDEAO, les chefs des services de défense et de sécurité des pays de la CPLP et les représentants de la CPLP ont tenu une session extraordinaire à Abuja pour poursuivre les discussions sur la feuille de route élaborée par les chefs d'état-major des armées des pays de la CEDEAO et de la CPLP à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Cette feuille de route envisageait, entre autres, le déploiement d'unités de formation et de protection pour accroître la sécurité des institutions de l'État, ainsi que la démobilisation et la réinsertion de membres des forces armées et des services de sécurité. À la fin de la réunion, les chefs d'état-major des armées ont recommandé la mobilisation rapide de 95 millions de dollars en vue de la mise en place d'un programme de réforme dans le cadre de la feuille de route, comprenant la rénovation de deux casernes et le déploiement d'unités de formation de la police, de 100 agents de sécurité et de protection rapprochée et de trois unités de police constituées.

11. Le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a tenu le 24 novembre sa vingt-huitième réunion à Abuja pour discuter des recommandations faites par les chefs d'état-major des armées des pays de la CEDEAO, en particulier la feuille de route pour les réformes des secteurs de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau. Les Ministres angolais des relations extérieures et de la défense, représentant la CPLP, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et pour la Guinée-Bissau, ainsi que le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau, ont également participé à la réunion. Les diverses déclarations qui ont été prononcées se sont fait l'écho d'un appel au renforcement de l'appui international offert au partenariat CEDEAO-CPLP, à l'adoption rapide de la feuille de route et à l'intensification des efforts de mobilisation des ressources. À la fin de la réunion, les recommandations des chefs d'état-major des armées ont été adoptées et présentées aux chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO pour approbation finale et suite à donner. Le 21 décembre, mon Représentant spécial a écrit au Président de la Commission de la CEDEAO, James Victor Gbeho, pour souligner l'urgence de la tenue d'une réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en vue d'examiner et d'entériner officiellement la feuille de route, afin de maintenir et intensifier l'impulsion donnée à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau.

12. À la réunion du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine tenue le 23 décembre, les participants se sont félicités de l'engagement pris par les autorités de la Guinée-Bissau à l'égard de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité sur la base des recommandations issues de la vingt-huitième réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO. Le Conseil a prié la Commission de la CEDEAO de contacter les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau afin qu'ils organisent rapidement la réunion d'une conférence de donateurs pour faciliter la mise en œuvre des réformes.

13. Une délégation du Gouvernement angolais, dirigée par le Secrétaire d'État aux relations extérieures, M. Manuel Domingos Augusto, est arrivée à Bissau le 6 janvier 2011, pour discuter de la mise en œuvre d'accords bilatéraux dans le secteur économique et celui de la sécurité. La délégation a rencontré le Président

Sanhá, le Premier Ministre Gomes Júnior et le Ministre de la défense de la Guinée-Bissau, entre autres, et leur a fait part de la volonté de l'Angola d'accroître son appui au pays et, en priorité, de contribuer à la remise en état des installations militaires et à la formation et à l'équipement des forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau. Le Chef de la délégation angolaise a assuré mon Représentant spécial que son gouvernement était résolu à agir en coordination avec l'ONU en Guinée-Bissau et à rester à cette fin en contact étroit avec le BINUGBIS. Le Gouvernement angolais a déjà alloué un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts d'un accord bilatéral en matière de défense et de réforme du secteur de la sécurité signé en 2010, qui sera mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP.

14. Le 31 janvier, sur la recommandation de la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'engager des consultations avec la Guinée-Bissau sur la base de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. La décision de tenir des consultations reflète les préoccupations de l'Union européenne concernant le respect des principes démocratiques et de l'état de droit en Guinée-Bissau. La Commission européenne suspendrait temporairement une partie de son aide au développement, en particulier dans les domaines de l'appui au budget et de la réforme du secteur de la sécurité, en attendant l'issue des consultations. L'Union européenne a continué d'exhorter la Guinée-Bissau à mettre fin à la pratique de la détention illégale et à l'impunité, à renforcer l'autorité civile sur l'armée et à promouvoir les réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

15. D'octobre à décembre 2010, le BINUGBIS et le Ministère de la défense ont organisé des séminaires de sensibilisation à Bissau, Gabú et Canchungo, sur les thèmes de l'état de droit, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la démocratie et de la justice militaire, à l'intention d'officiers des forces armées, pour accroître leurs capacités dans le cadre du processus de consolidation de la paix et de l'état de droit; ils ont recommandé l'adoption d'un code de conduite pour prévenir l'impunité et restaurer la confiance du public dans les forces armées.

16. Le BINUGBIS et le PNUD ont également continué à fournir un appui au Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité. Le PNUD a aidé le Comité à élaborer une stratégie et un plan d'action pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la réforme du secteur de la sécurité, et a appuyé la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec le BINUGBIS. Un expert technique a été détaché du BINUGBIS auprès du Secrétariat permanent du Comité directeur et la Mission a fourni des avis techniques stratégiques en vue de la formulation du plan d'action national pour la réforme du secteur de la sécurité. Ce plan a été présenté au Comité directeur à sa réunion du 10 décembre 2010, après avoir été approuvé par le Ministre de la défense, en sa qualité de Président du Comité.

17. La réunion que le Comité directeur a tenue le 10 décembre a fourni aux parties prenantes nationales et internationales un cadre pour leurs discussions sur les moyens pratiques d'accélérer l'adoption de la feuille de route proposée par la CEDEAO et la CPLP et de planifier sa mise en œuvre. Le Ministre de la défense a insisté, en particulier, sur la nécessité de renforcer la coordination de toutes les activités prévues au titre de la feuille de route, pour éviter que les plans et activités ne se chevauchent. Mon Représentant spécial a instamment demandé aux dirigeants de la Guinée-Bissau de confirmer à la Commission de la CEDEAO qu'ils étaient

d'accord avec la feuille de route proposée, afin qu'elle puisse organiser un sommet des chefs d'État et de gouvernement en vue de l'adoption de ce document. Il a également avisé les autorités nationales et leurs partenaires régionaux que le BINUGBIS était prêt à fournir son assistance pour la planification et la coordination du partenariat entre la CEDEAO et la CPLP en Guinée-Bissau. C'est dans ce contexte que le BINUGBIS a noué des liens de coordination étroits avec la première équipe d'experts militaires et de police angolais dirigée par le général de corps d'armée Gildo Carvalho dos Santos, qui a été déployée en Guinée-Bissau le 3 janvier 2011.

18. Le 21 décembre, le BINUGBIS a parrainé, à la demande du Gouvernement, une réunion à laquelle des officiers des forces armées de la Guinée-Bissau et des responsables des institutions de sécurité interne ont discuté des plans de réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent en particulier sur les recommandations des chefs d'état-major des armées et des chefs des services de sécurité des États membres de la CEDEAO et de la CPLP. Cette réunion a permis au personnel militaire et de sécurité de la Guinée-Bissau de s'informer du contenu de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP, et de clarifier les préoccupations que les militaires et les forces de police de la Guinée-Bissau avaient au sujet de détails des réformes proposées et d'en discuter. À l'issue de la réunion, il a été publié une déclaration finale faisant l'éloge des efforts déployés conjointement par la CEDEAO et la CPLP et demandant la mise en application de la feuille de route.

19. Au cours de la période considérée, des progrès ont également été accomplis dans le processus de vérification des compétences et de certification des organismes de police et de sécurité interne. La Force de police permanente des Nations Unies déployée en Guinée-Bissau jusqu'en novembre 2010 a aidé les autorités nationales à mettre au point une base de données détaillée sur les ressources humaines disponible à l'appui des organismes de police et de sécurité interne. Le 21 janvier, le Président du Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité a signé un décret portant création de la Commission indépendante technique mixte qui sera chargée de mener à bien le processus de vérification des compétences et de certification avec l'assistance technique du BINUGBIS. L'achèvement de ce processus devrait assurer l'intégrité et la responsabilité individuelles et institutionnelles, et contribuer à améliorer l'image publique des institutions de sécurité interne et des forces armées, ce qui aura pour effet d'accroître la confiance de la population dans ces institutions.

20. Plusieurs cours de formation conçus par la Force de police permanente des Nations Unies ont été organisés en novembre et décembre 2010 dans le cadre du programme de formation du personnel du futur poste de police modèle dont les locaux étaient encore en construction à Bissau. Ces cours ont porté notamment sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, les enquêtes criminelles et les capacités de direction, l'accent étant mis sur la gouvernance et la gestion des ressources humaines. Des conseillers du BINUGBIS sur la réforme du secteur de la sécurité ont par ailleurs été affectés au Secrétariat permanent du Comité national, au Ministère de l'intérieur, auprès des forces de l'ordre et au Bureau central national d'INTERPOL, entre autres, pour assurer la formation en cours d'emploi, l'encadrement, l'accompagnement et le renforcement des capacités dans les domaines logistique et administratif.

21. En coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à promouvoir le dialogue dans les organismes du maintien de l'ordre de la Guinée-Bissau et parmi les magistrats et procureurs, ainsi que la coopération entre eux. Le 11 novembre, le BINUGBIS a organisé à l'intention du Bureau du Procureur général et des forces de police un séminaire visant à promouvoir la coopération et les échanges d'information et à mettre en place un système efficace de justice pénale pour lutter contre l'impunité. Le BINUGBIS et la Force de police permanente des Nations Unies ont également continué à aider les partenaires nationaux à mettre en place un programme de protection et de facilitation à l'intention des témoins et des victimes, élément crucial de la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée, la violence politique, sexuelle et sexiste et d'autres infractions graves. La Mission, en étroite consultation avec d'autres partenaires internationaux, a également aidé les parties prenantes nationales à approuver et mettre en place le cadre législatif requis et à entreprendre des initiatives de renforcement des capacités nécessaires pour assurer la protection et faciliter les dépositions des témoins. Un comité ad hoc national a mené à bien, avec l'appui du BINUGBIS, la phase initiale d'une initiative visant à élaborer une législation nationale ayant pour but de protéger à la fois les témoins, les victimes et les responsables nationaux de la lutte contre l'impunité. Le Procureur général et le Ministre de la justice ont entrepris d'examiner les mesures à prendre pour en approuver le texte et l'utiliser par la suite en tant que base d'un projet de loi.

22. Le BINUGBIS et l'ambassade du Portugal ont organisé un séminaire de formation à Bissau à l'intention de 100 officiers supérieurs des organismes de maintien de l'ordre sur la notification des crimes et les enquêtes criminelles qui a eu lieu du 2 au 6 décembre. L'initiative a contribué à favoriser la coopération entre les organes de police et a facilité la mise en œuvre de leurs lois respectives. Depuis son inauguration le 22 juillet 2010, le Centre de formation sur ordinateur créé avec l'aide du Gouvernement canadien, du BINUGBIS, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et de la Force de police permanente des Nations Unies, a aidé à assurer la formation de 430 officiers de divers services de police dans les domaines suivants : enquêtes criminelles, ordre public, opérations de protection, immigration, contrôle des frontières, services douaniers, blanchiment d'argent et renseignement criminel. Le Centre de formation s'efforce également de promouvoir la coopération entre services de police.

23. Le processus d'appel d'offres pour la gestion du Fonds de pension des forces armées a repris au milieu de décembre 2010, et est géré conjointement par les Ministères de la défense et des finances. Suite à la mise en place de l'association des anciens combattants en novembre 2010, environ 1 000 personnes se déclarant anciens combattants se sont plaintes de ne pas avoir été prises en compte lors du recensement des vétérans de la guerre de libération qui a été effectué en 2009. Cette question est examinée avec l'aide du Ministère de la défense.

24. Une équipe pluridisciplinaire comprenant un consultant international et cinq consultants nationaux recrutés par le PNUD a entrepris en novembre dans trois régions pilotes une étude sur l'accès à la justice. Cette étude doit permettre d'identifier les groupes les plus vulnérables en ce qui concerne l'accès à la justice, y compris leur conception de la justice, leurs capacités et les obstacles qui les empêchent d'avoir accès à des mécanismes d'appui juridique et d'assistance judiciaire, en vue de recommander l'adoption de mesures appropriées. Le PNUD et la faculté de droit de Bissau ont signé en décembre un accord sur l'exécution de la

deuxième phase d'un projet de recherche de grande envergure sur les mécanismes de justice traditionnels et le droit coutumier de six groupes ethniques en Guinée-Bissau. Ce projet a pour objectif d'analyser sous l'angle juridique les pratiques coutumières adoptées dans les mécanismes de règlement des conflits au niveau des collectivités et d'aider à mieux comprendre le système de justice informel. Le PNUD, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'UNODC, a continué à mettre en œuvre, avec le financement du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un projet visant à améliorer l'accès à la justice et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à cet égard.

C. Trafic de stupéfiants, criminalité organisée et traite d'êtres humains

25. L'UNODC et le BINUGBIS ont continué à fournir une assistance aux autorités nationales dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à l'appui du plan régional de la CEDEAO pour la période 2008-2011 visant à remédier au problème croissant que posent le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest. En réponse à la lettre que le Premier Ministre de la Guinée-Bissau m'a adressée le 27 octobre 2010 pour demander une assistance et des ressources financières supplémentaires en vue de la mise en œuvre du Plan opérationnel national pour la prévention et la répression du trafic de stupéfiants pour la période 2007-2010 et sa prorogation jusqu'à 2013, l'UNODC a pris les mesures nécessaires pour proroger les différentes composantes du plan en concertation avec ses partenaires nationaux et internationaux.

26. Le 3 décembre, un mémorandum d'accord sur la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale a été signé par les Ministres de la justice, de l'intérieur et des finances. La cellule sera établie dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agira d'un mécanisme interorganisations national spécialisé qui jouera un rôle clef dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants dans le pays. Le 16 décembre, une réunion d'information conjointe organisée par les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à l'intention des formations Guinée-Bissau, Sierra Leone et Libéria de la Commission de consolidation de la paix a eu lieu à New York, parallèlement à la réunion d'information de haut niveau de l'UNODC sur le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée qui menacent la sécurité en Afrique de l'Ouest.

27. Les nouveaux locaux du Bureau central national d'INTERPOL ont été inaugurés le 9 décembre, et le Bureau devrait devenir pleinement opérationnel au cours du premier trimestre de 2011. L'UNODC poursuit ses efforts pour mobiliser des partenaires et a reçu d'importantes contributions financières de l'Union européenne et des États-Unis pour les activités relatives au maintien de l'ordre dans le cadre du portefeuille de projets de l'UNODC pour la Guinée-Bissau relatifs au maintien de l'ordre. Le BINUGBIS a détaché auprès du Bureau central national d'INTERPOL une équipe d'experts qui participeront par roulement à la fourniture d'une assistance permanente sous la forme d'activités d'encadrement.

28. Du 20 septembre au 10 novembre 2010, 80 gardiens de prison et 5 directeurs des prisons de Mansoa et Bafatá ont suivi un cours de formation assuré par des

experts des services pénitentiaires du Ministère portugais de la justice, en coopération avec l'UNODC et avec l'appui du BINUGBIS, qui leur ont également fourni des uniformes et du matériel. Des activités préliminaires sont en cours pour évaluer les ressources nécessaires pour remettre en état la prison de Canchungo et le Centre de détention de la police judiciaire à Bissau. Le cadre juridique du système pénitentiaire en Guinée-Bissau a été élaboré par un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la justice et de l'UNODC, et a été approuvé par l'Assemblée nationale.

29. L'UNODC, en partenariat avec le Bureau des affaires relatives aux stupéfiants et au maintien de l'ordre des États-Unis, a également organisé un programme de formation d'une semaine, du 13 au 17 décembre, à l'intention de juges et de procureurs, d'inspecteurs de la police judiciaire et de responsables du Ministère de la justice sur l'entraide judiciaire et la coopération judiciaire internationale dans le domaine pénal. Des représentants du Cap Vert, du Portugal et de l'Espagne, ainsi que de la Commission européenne et du BINUGBIS, ont également participé à ce programme.

D. Droits de l'homme et égalité des sexes

30. Les enquêtes sur les assassinats de mars et juin 2009 se poursuivent. La Ligue des droits de l'homme de la Guinée-Bissau s'est félicitée de la libération de plusieurs officiers détenus hors procédure régulière à la suite des assassinats politiques de 2009 et des événements du 1er avril 2010, et du fait que les autorités nationales respectent le droit à une procédure régulière. Elle a néanmoins lancé un appel aux autorités afin qu'elles garantissent la sécurité des personnes libérées et qu'elles élucident les circonstances dans lesquelles les assassinats de 2009 ont été commis.

31. Le 10 décembre, pour marquer la Journée des droits de l'homme, le BINUGBIS et le PNUD, en partenariat avec le Ministère de la justice et la Commission nationale des droits de l'homme, ont organisé plusieurs activités de sensibilisation auxquelles ont participé des défenseurs des droits de l'homme en Guinée-Bissau, notamment un tournoi sportif pour personnes handicapées, des débats radiodiffusés, une conférence à la faculté de droit de Bissau, deux ateliers dans l'est et le nord du pays, et la diffusion de documents sur les droits de l'homme en criolo.

32. Le BINUGBIS a également organisé, en coopération avec le Ministère de l'intérieur et la police, des ateliers de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes les 28 octobre et 7 décembre, afin de promouvoir le respect rigoureux des principes d'égalité des sexes et d'équilibre hommes/femmes dans les structures des services de maintien de l'ordre. Des efforts ont également été déployés pour sensibiliser les membres des forces de police aux questions d'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne la prévention de la violence sexiste, la notification des actes de violence de ce type et l'organisation d'enquêtes à leur sujet. Le Ministère de l'intérieur a demandé une assistance technique supplémentaire pour créer les structures internes permettant de mieux lutter contre la violence sexiste.

33. En octobre et novembre 2010, le BINUGBIS a appuyé plusieurs activités du Comité directeur national pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1325 (2000). Ces activités avaient pour but de

sensibiliser les commandants des forces militaires et de police au rôle des femmes dans l'armée et la police et à l'importance de leur présence effective, représentation à égalité avec les hommes, dans le cadre du programme de réforme du secteur de la sécurité. Parmi les activités organisées, il y a lieu de citer des séminaires et des émissions radiophoniques à Bissau et dans les régions, ainsi qu'un défilé de femmes en uniforme et un atelier rendant compte des progrès de la mise en œuvre de la résolution.

34. Un atelier sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation, organisé à l'intention des parlementaires, a eu lieu du 25 au 28 octobre 2010 avec la collaboration active de cinq ministères, y compris ceux des finances et de l'économie. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres organismes des Nations Unies ont également aidé la Commission parlementaire spécialisée sur les femmes et les enfants à rédiger un projet de loi contre la violence dans la famille, à la suite de consultations régionales avec des représentants du Gouvernement, d'organisations de la société civile et de dirigeants traditionnels, pour favoriser une large participation à la maîtrise du processus.

III. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

35. Le 5 novembre 2010, à New York, mon Représentant spécial et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau ont fait rapport à la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix sur la situation dans le pays. Au cours de la réunion, le Président de la formation Guinée-Bissau a été invité à établir un document stratégique sur les mesures à prendre par la Commission de consolidation de la paix. Selon ce document, qui a été examiné le 22 novembre 2010 lors d'une réunion de la formation, les événements du 1er avril dénotaient le mépris persistant des forces armées de la Guinée-Bissau pour le principe de la suprématie de l'autorité civile. Il rendait compte également des progrès accomplis dans le domaine des réformes économiques et financières, et relevait le consensus selon lequel un désengagement de la communauté internationale en Guinée-Bissau aurait des répercussions négatives sur les efforts en cours pour instaurer une gouvernance démocratique et régler de manière efficace les problèmes qui font obstacle à la paix et la stabilité. Il y était souligné qu'en fonction de l'évolution future de la situation sur le terrain, la Commission de consolidation de la paix pourrait aider à mobiliser des ressources pour la réforme du secteur de la sécurité et la caisse des pensions du personnel militaire, et appuyer l'organisation d'une table ronde de donateurs axée sur les priorités dans le domaine socioéconomique et dans celui du renforcement des capacités institutionnelles, telles qu'elles sont énoncées dans le cadre stratégique de la Commission pour la consolidation de la paix.

36. Le 15 décembre 2010, le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé le Plan d'action prioritaire pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau durant la période 2011-2013, qui définit les principales priorités pour ces trois années, comprenant, en particulier, l'appui à la mise en œuvre des accords de paix et le dialogue politique; le renforcement du secteur de la sécurité et l'état de droit; la revitalisation de l'économie et des services sociaux de base. Le document a été officiellement présenté au Bureau d'appui à la

consolidation de la paix de l'ONU le 22 décembre. Après avoir évalué la proposition, j'ai recommandé une allocation d'un montant maximum de 16,8 millions de dollars. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix poursuivra les discussions avec le BINUGBIS et le Comité directeur mixte sur les aspects pratiques du décaissement de ces fonds et de la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire. Trois projets financés au titre de la première allocation du Fonds pour la consolidation de la paix devraient être menés à bien dans le courant du premier trimestre de 2011, après l'approbation d'une prorogation sans incidences financières. Ces projets portent sur la rénovation des casernes dans les régions de Gabú et Quebo, la remise en état de la forteresse d'Amura et la rénovation des prisons régionales de Mansoa et Bafatá, ainsi que sur la formation professionnelle et l'emploi des jeunes. Le restant de la première allocation du Fonds pour la consolidation de la paix sera utilisé pour exécuter deux activités cruciales conformément au Plan d'action prioritaire, à savoir l'organisation des huit conférences préparatoires régionales sur la défense et la sécurité dans le cadre du processus de dialogue national, et le fonctionnement du secrétariat du Fonds pour la consolidation de la paix.

IV. Aspects économiques et sociaux

37. Bien que sa situation économique et budgétaire demeure fragile, la Guinée-Bissau a continué à mettre en œuvre d'importantes réformes, qui lui ont permis de réaliser des progrès considérables dans la gestion de sa dette, et d'ouvrir des perspectives pour stabiliser l'économie et promouvoir la croissance économique. D'importantes réformes de l'économie et de l'administration publique se poursuivent alors même que le Gouvernement cherche à améliorer la discipline budgétaire. Ayant atteint en décembre 2010 le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), la Guinée-Bissau a bénéficié d'un allègement de sa dette à hauteur de 1,2 milliard de dollars des États-Unis, ce qui représente une réduction de 87 % de sa dette. Le Premier Ministre a promis que le Gouvernement investirait des ressources supplémentaires dans le secteur social et dans l'infrastructure, et s'efforcerait de répondre aux priorités de la stratégie pour la réduction de la pauvreté en Guinée-Bissau. Le 27 décembre, dans ses observations sur la réalisation de l'objectif consistant à parvenir au point d'achèvement prévu par l'Initiative PPTE qui a été avalisée le 16 décembre par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, le Président Sanhá a félicité le Premier Ministre et son cabinet et les a encouragés à poursuivre le programme de réforme.

38. Une délégation du FMI s'est rendue à Bissau du 10 au 14 janvier 2011 pour souligner, entre autres, que l'allègement annoncé de la dette offrait au Gouvernement une occasion unique de mettre en œuvre des réformes et son programme de développement économique, et encourager les autorités à prévenir toute instabilité politique susceptible de porter atteinte à la dynamique qui s'était créée. Il a été noté aussi que le montant de la dette qui restait à payer était encore élevé, et qu'il faudrait donc la gérer prudemment. La croissance économique devrait atteindre 4 % en 2010, contre 3 % en 2009. Le Gouvernement a également réussi à accroître ses recettes fiscales grâce aux réformes budgétaires qu'il a entreprises et compte qu'en 2011, il disposera des ressources nécessaires pour couvrir des dépenses allant au-delà du paiement des salaires. S'il s'agit-là de progrès

encourageants, le Gouvernement reste néanmoins fortement tributaire de l'aide internationale et continue d'avoir des difficultés à fournir des services de base à la population.

39. La Guinée-Bissau est sur le point d'achever l'élaboration de son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, portant sur la période 2011-2015. L'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS, sous la direction technique du PNUD et avec son appui en matière de coordination, ont apporté des contributions importantes au processus de rédaction de ce document, ont facilité l'organisation de consultation régionale, et ont évalué les études des coûts liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans cinq secteurs stratégiques : santé, éducation, infrastructure, agriculture et énergie. L'équipe de pays et la Banque mondiale ont également aidé le Gouvernement à intégrer les questions concernant l'égalité des sexes et la gestion des risques, à actualiser le profil de la pauvreté, et à créer des mécanismes et des indicateurs de contrôle et d'évaluation. L'étude de 2011 relative au suivi de la réalisation des objectifs de la Déclaration de Paris en matière d'efficacité de l'aide et l'étude sur les États fragiles, officiellement lancées au cours de la période à l'examen, devraient contribuer à l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le respect des engagements pris au titre de la Déclaration de Paris et aider à améliorer de manière tangible la façon dont l'aide est fournie à la Guinée-Bissau.

40. Le PNUD a appuyé la réforme de l'administration publique et le programme de modernisation du Gouvernement en mettant en œuvre un système intégré de gestion des ressources humaines et des états de paie des employés de l'État. Ce système a pour but de permettre au Gouvernement de gérer ses recettes et les effectifs de l'administration publique de manière à assurer une meilleure planification et la rationalisation des dépenses budgétaires, d'améliorer la qualité des services publics, de promouvoir les échanges entre les structures gouvernementales et le secteur privé, de renforcer la participation des citoyens grâce à un meilleur accès à l'information, d'assurer la bonne gouvernance dans l'administration publique, et de promouvoir la transparence et réduire la corruption et les coûts des services administratifs.

41. La production de céréales a augmenté en 2010-2011, passant de 137 739 tonnes en 2009 à 157 223 tonnes, dont 106 273 tonnes de riz. Malgré cette augmentation notable, la situation alimentaire reste difficile dans toutes les régions du pays, en raison des faibles revenus des producteurs et du coût élevé des produits alimentaires. Bien que les marchés aient été suffisamment approvisionnés et que le prix des produits alimentaires soit resté uniformément stable dans tout le pays au cours du premier semestre de 2010, des pénuries ont été enregistrées durant le deuxième semestre en raison de la baisse des importations de produits alimentaires de base, accompagnée d'une hausse des prix, ce qui a entravé l'accès aux produits alimentaires. Le Gouvernement a continué à verser régulièrement les salaires, mais a dû faire face à des grèves de certaines catégories d'employés qui se plaignaient de leurs conditions d'emploi et du fait que des arriérés leur étaient encore dus. Bien que l'année scolaire ait commencé à la date prévue en octobre 2010, les écoles publiques ont été perturbées par des mouvements de grève organisés par deux syndicats d'enseignants d'octobre à décembre au sujet de problèmes contractuels et d'arriérés de traitement dus aux enseignants recrutés à titre temporaire.

42. Le Gouvernement et les syndicats d'enseignants sont parvenus à un accord pour mettre fin à la grève et rattraper 13 journées de classe perdues. Les magistrats et les syndicats représentant trois organes d'information de l'État, à savoir la radio nationale, le journal *Nô Pintcha* et l'agence de presse guinéenne, ont également lancé des mouvements de grève en décembre pour obtenir des salaires plus élevés et une amélioration des conditions d'emploi et de sécurité. Suite à des négociations avec le Gouvernement, les syndicats des médias ont mis fin à leur grève au bout de trois jours, mais les grèves des magistrats ont repris en janvier 2011.

43. Les résultats préliminaires de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et de l'enquête sur la santé en matière de procréation, exécutées conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les Centers for Desease Control and Prevention des États-Unis, montrent que les taux de mortalité ont baissé depuis 2006 et que la mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombée de 223 à 158 pour 1 000 naissances vivantes. Ils montrent également que les principaux indicateurs sur la vaccination, l'accès à l'éducation, et l'approvisionnement en eau et l'assainissement se sont également améliorés. En revanche, certains indicateurs concernant la protection de l'enfance, tels que l'enregistrement des naissances et le travail des enfants, pourraient s'être détériorés. Après l'approbation du plan pour le secteur de l'éducation, la Guinée-Bissau a été acceptée comme membre de l'initiative Éducation pour tous/Procédure accélérée de la Banque mondiale, ce qui lui permettra d'avoir accès au Fonds catalytique de cette initiative au début de 2011.

44. Au titre de la deuxième phase du projet « Initiative jeunes », le PNUD a fourni un appui consultatif et des subventions à 15 organisations de jeunes aux fins de la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix dans diverses régions de la Guinée-Bissau. Plus de 100 jeunes ont reçu une formation sur les techniques d'information et de communication pour la paix, et sur le volontariat pour sensibiliser la population aux questions de la consolidation de la paix. Des représentations théâtrales organisées dans les villes de Bissorã et de Bissau, ayant trait au conflit au niveau des communes, ont donné l'occasion de discuter de moyens pacifiques de régler les conflits et de créer des groupes de prévention des conflits.

V. Information

45. En décembre 2010, le BINUGBIS a organisé un séminaire sur la couverture médiatique des questions relatives aux droits de l'homme et de l'égalité des sexes à l'intention de 45 journalistes des médias basés à Bissau et de radios locales, ainsi que de spécialistes des communications de l'Assemblée nationale et du Ministère de la justice. La Mission a également organisé une réunion de sensibilisation à l'intention de journalistes le 21 décembre 2010, pour présenter son mandat tel qu'il est énoncé dans la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité.

46. Sur le plan bilatéral, dans le cadre de sa coopération élargie avec la Guinée-Bissau, l'Angola a décaissé 150 000 dollars en novembre 2010 pour renforcer les capacités techniques de la télévision nationale de la Guinée-Bissau, qui a repris ses programmes à la fin de 2010. L'Angola s'est également engagé, dans un deuxième temps, à allouer 6 millions de dollars à l'appui de la radio et de la télévision nationales dans les domaines de l'infrastructure, des équipements et du renforcement des capacités.

VI. Intégration des activités des organismes des Nations Unies en Guinée-Bissau

47. Au cours de la période à l'examen, les organismes des Nations Unies ont continué à progresser dans l'intégration et la mise en œuvre des programmes relevant du Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau. La période considérée correspondait à la préparation des rapports d'activité annuels sur les progrès de la mise en application du Cadre. Le rapport annuel met en relief les réalisations principales dans chaque domaine prioritaire, les défis à relever, les risques et les obstacles rencontrés durant son application, ainsi que les facteurs externes à l'origine la non-réalisation de certains objectifs. Il propose également certaines recommandations sur la manière d'améliorer la mise en œuvre du mandat du BINUGBIS.

48. Conformément à la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité, le BINUGBIS et l'équipe de pays tiendront leur retraite annuelle au cours du premier trimestre de 2011 en vue de se mettre d'accord sur les principaux critères pour la mise en œuvre du Cadre et de leurs plans de travail annuels respectifs. Cet exercice sera entrepris conformément au document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2011-2015.

VII. Sécurité du personnel

49. Pendant la période à l'examen, le personnel des Nations Unies n'a fait l'objet d'aucune menace directe en Guinée-Bissau. Le taux de criminalité est resté inférieur à la normale. Toutes les mesures de sécurité concernant le personnel des Nations Unies ont continué d'être rigoureusement appliquées.

VIII. Observations

50. Je trouve encourageants les progrès sensibles faits par la Guinée-Bissau dans l'élimination des incidences néfastes des événements civilo-militaires du 1er avril 2010. Je note à cet égard les mesures positives prises par les dirigeants du pays, particulièrement le Président et le Premier Ministre, pour marquer à nouveau qu'ils sont résolus à régler par le dialogue et la concertation les questions contentieuses et à consolider les institutions de l'État. Je tiens aussi à saluer le rôle important qu'ont joué les acteurs régionaux et internationaux en encourageant un dialogue constructif entre les dirigeants civils et militaires.

51. Je me félicite du lancement, le 14 décembre 2010, d'un processus préparatoire largement ouvert associant notamment le Parlement, les institutions gouvernementales, les institutions chargées de la défense et de la sécurité et des organisations de la société civile, qui devrait aboutir en 2011 à la convocation tant attendue de la conférence nationale. J'encourage les dirigeants et le peuple de la Guinée-Bissau à mettre à profit au maximum ce processus essentiel et à créer des instances permanentes et largement ouvertes de dialogue et de concertation en vue de renforcer la gouvernance et les institutions démocratiques et de promouvoir la justice et l'état de droit, et de renforcer également l'infrastructure institutionnelle, indispensable à la stabilité du pays. Je demande instamment aux partenaires

internationaux de la Guinée-Bissau de continuer d'apporter tout le concours nécessaire aux préparatifs de la conférence nationale.

52. Je prends note des efforts faits récemment pour améliorer la sécurité en Guinée-Bissau, en particulier de ceux déployés par les dirigeants civils du pays pour asseoir plus fermement leur autorité sur les institutions chargées de la défense et de la sécurité. Je relève avec satisfaction les mesures initiales prises par ses partenaires bilatéraux, en particulier l'Angola, pour aider la Guinée-Bissau à réorganiser ses forces armées et à remettre en état ses installations militaires et de police. J'encourage les hauts responsables politiques et militaires de la Guinée-Bissau à prendre part aux mécanismes et processus régionaux mis sur pied pour les aider à établir des institutions de défense et de sécurité républicaines et professionnelles.

53. À cet égard, je trouve particulièrement encourageants les progrès accomplis par les partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, spécialement la CPLP et la CEDEAO, dans la mobilisation d'un soutien technique et financier à la réforme du secteur de la sécurité. L'adoption le 24 novembre 2010 par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO de la feuille de route établie pour la mise en œuvre de cette réforme est une première étape essentielle qui annonce un partenariat plus structuré entre la CPLP et la CEDEAO pour la réorganisation et la modernisation des institutions de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau.

54. Je n'ai pas oublié que, dans sa résolution 1949 (2010), le Conseil de sécurité m'a demandé de lui présenter des informations complètes sur les modalités, le calendrier et les moyens devant permettre de mettre en œuvre la feuille de route. Le Conseil m'a demandé également de me mettre en rapport avec la CEDEAO et la CPLP en vue de procéder à une évaluation commune des moyens à mobiliser pour aider à la mise en œuvre rapide de la feuille de route en coordination avec les partenaires concernés. Je veux espérer que, pour ne pas compromettre la dynamique positive engagée par l'adoption de la feuille de route, les hauts responsables politiques et militaires de la Guinée-Bissau confirmeront officiellement leur adhésion au plan de la CEDEAO, et que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO donneront leur caution à la feuille de route, en sorte que sa mise en œuvre puisse démarrer. J'ai l'intention de dépêcher une mission à Bissau à la fin du premier trimestre de 2011, qui sera chargée de procéder à l'évaluation demandée, après quoi je répondrai en détail à la demande du Conseil de sécurité dans mon prochain rapport.

55. Dans mon rapport précédent, je soulignais que le partenariat naissant entre la CEDEAO et la CPLP avait aidé à relancer le processus politique en Guinée-Bissau et à rendre de nouveau possible une collaboration plus étroite entre la communauté internationale et le peuple et les dirigeants de la Guinée-Bissau, après une impasse de plusieurs mois. Il convient de noter à cet égard que les autorités nationales de la Guinée-Bissau ont fait ces derniers mois des efforts sensibles pour renverser les tendances négatives dont procédaient les événements du 1er avril, notamment en commençant à s'occuper des questions touchant l'impunité dans les forces armées. Des mesures telles que la libération du vice-amiral Induta et d'autres officiers supérieurs incarcérés sont certes positives, mais les autorités nationales devraient continuer à prendre des mesures appropriées pour garantir le respect d'une procédure pleinement régulière dans les poursuites engagées contre les responsables d'actes criminels tels que les assassinats politiques et le trafic de stupéfiants. J'engage les autorités nationales à mener à leur terme les enquêtes sur les

assassinats politiques de 2009 et à faire en sorte que ceux qui en sont responsables soient traduits en justice. Elles continueront ainsi à renforcer la confiance du public dans les institutions nationales et à mettre fin à l'impunité dans le pays. Les Nations Unies continueront d'apporter leur concours à la Guinée-Bissau dans cette entreprise.

56. Je me félicite de la signature du mémorandum d'accord sur la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale, contribution essentielle au renforcement des moyens dont dispose la Guinée-Bissau pour combattre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Il importe que les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau apportent leur soutien à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée pour la période 2010-2013 dans le cadre du plan régional de lutte contre ces fléaux adopté par la CEDEAO. L'ONU se tient prête à poursuivre son soutien à l'action entreprise dans ce domaine par la CEDEAO et le Gouvernement de la Guinée-Bissau.

57. Je tiens à féliciter le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour avoir entrepris des réformes économiques courageuses et bien ciblées, grâce auxquelles les résultats économiques se sont sensiblement améliorés, et à remercier les partenaires internationaux du pays, particulièrement le FMI et la Banque mondiale, pour leur contribution à ce progrès. Il importe maintenant que le Gouvernement aille plus loin dans la réforme et continue d'agir pour améliorer les paramètres macroéconomiques. Afin d'être mieux à même d'absorber l'aide internationale, particulièrement après avoir rempli les conditions d'allègement de la dette fixées dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Gouvernement doit impérativement améliorer ses mécanismes de coordination en prenant un ensemble de mesures intégrées et synchronisées. L'ONU reste prête à l'y aider. Il est indispensable que le pays soit politiquement stable pour pouvoir mettre à profit la dynamique positive amorcée par l'annonce récente de mesures d'allègement de sa dette. Il importe tout particulièrement que les Bissau-Guinéens, spécialement les acteurs politiques et militaires, réfléchissent à ce qu'ont coûté les années perdues et se montrent résolus, dans l'intérêt national, à travailler ensemble à la réalisation d'un consensus sur les priorités du développement économique et de la stabilité à long terme du pays.

58. Avant de clore le présent rapport, je tiens à adresser mes remerciements au personnel du BINUGBIS, dirigé par mon Représentant spécial, M. Joseph Mutaboba, et à toute l'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par mon nouveau Représentant spécial adjoint, M. Gana Fofang, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales nationales et internationales et aux autres partenaires pour le travail qu'ils continuent d'accomplir dans le sens de la consolidation durable de la paix en Guinée-Bissau.